



Support Action de Formation

MIKUCZANIS FORMATION
AERONAUTIQUE
FR.ATO.0105

Intitulé de la formation :
**ATPLIR Hélicoptère
théorique modulaire**

Fiche n°2

Objectifs pédagogiques :

Acquérir les 13 modules de l'ATPL et de les préparer à leur future carrière de pilote de ligne

Public concerné :

Pilotes titulaires d'une licence de pilote privé hélicoptère

Compétences visées :

Former des stagiaires titulaires d'un PPLH, pour les amener au niveau de compétences théoriques nécessaires pour se présenter aux examens officiels correspondants, conformément au Règlement *(UE) n°1178/2011* en vigueur consolidé au 31 janvier 2022.

A l'issue d'une formation pratique complémentaire ils seront amenés à être pilote ou copilote d'hélicoptères dans l'aviation commerciale, en régime VFR et IFR et devrait être en mesure d'appliquer les connaissances et compétences acquises pour :

- comprendre les capacités et les limites de l'équipement utilisé,
- identifier les sources d'information et analyser les informations relatives à l'opération,
- identifier les dangers, évaluer les risques et gérer les menaces,
- appliquer des solutions aux problèmes courants, y compris les erreurs.

Prérequis :

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Etre titulaire de la Licence de Pilote Privé Hélicoptère (PPLH théorique et pratique)
- **Etre titulaire du certificat médical de classe 1**
- Avoir un niveau de connaissances suffisant en mathématiques, physique et anglais (test d'évaluation en entrée)
- Un baccalauréat général ou technique et une connaissance de la langue anglaise sont souhaitables.

Moyens techniques et d'encadrement :

Formation réalisée sur site (Aéroport de Lyon-Bron, Bâtiment n°3), possibilité en externe (étude au cas par cas de la faisabilité).

Séances de formation réalisées en salle de classe

Cours magistraux, tableau blanc, épreuves de groupe ou seul, travaux à réaliser, vidéo projection, montage ppt, etc.

Documentation pdf réduite remise à chaque stagiaire.

La formation est assurée par des formateurs ayant une solide expérience aéronautique.

La formation est réalisée en langue française. Formations adaptées possibles, généralement réalisées en cours particuliers.

Modalités d'évaluation :

Evaluation d'entrée en mathématiques, physique et anglais pour la formation modulaire normale.

Evaluation d'entrée adaptée aux modules pour les formations adaptées (conversion, etc...)

Contrôles partiels réguliers pendant la formation dans tous les modules(QCM, questions ouvertes, scénarios),

Réussite aux Examens blancs et 100 KSA en fin de formation pour pouvoir se présenter aux examens officiels.

Réussite aux examens officiels, remise d'un certificat délivré par la DGAC.

Déroulement du stage :

1 stagiaire à 12 stagiaires maximum par cours

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h / 10h - 10h15 / 12h15 et de 13h45 / 15h15 – 15h30 / 17h.

Formation réalisée en 700 heures, ce qui représente 20 semaines, comprenant les cours magistraux, les contrôles de progression, les corrections, les examens blancs et l'intégration du module 100 KSA.

Deux rentrées par an, un calendrier des semaines de cours est remis en début de formation.

Répartition générale des différents modules

Matières	Cours	Matières	Cours
- 010 Droit Aérien, circulation aérienne	60 h.	- 050 Météorologie	80 h.
- 021 Connaissance aéronefs	80 h.	- 061 Navigation générale	70 h.
- 022 Instrumentation	68 h.	- 062 Radionavigation	60 h.
- 031 Masses et centrage	20 h.	- 070 Procédures opérationnelles	45 h.
- 033 Préparation et suivi du vol	45 h.	- 080 Mécanique du vol	60 h.
- 034 Performances hélicoptères	37 h.	- 090 Communication	20 h.
- 040 La performance humaine et ses limites	55 h.	Total	700 h.

Les cours sont modulables en fonctions des difficultés rencontrées pendant la formation.

Le but est de présenter les stagiaires aux examens en 2 sessions, ceci en fonction des cours réalisés dans chaque module, la réussite des examens blancs et des dates d'ouvertures des centres d'examens.

L'ATPLH est répertorié au registre RNCP n°30754 voir : www.francecompetences.fr/recherche/rncp/30754/

Pour consultation : www.ecologie.gouv.fr/referentiel-reglementaire-des-personnels-navigants

Pour consultation : www.easa.europa.eu - Règlement *(UE) n°1178/2011* - (AIR CREW 1885 pages)

Pour tous renseignements complémentaires contactez le responsable pédagogique :

Tél : 06 72 12 06 50 ou par email : secretariat@mikuczanis-formation.fr